

CONSEIL D'ECOLE

PROCES-VERBAL

REUNION du mardi 5 novembre 2024

maternelle

ECOLE élémentaire

 primaire

Adresser :

- 2 exemplaires à l'inspecteur de l'Education nationale de circonscription

- 1 exemplaire au maire

	Nom	Fonction	Présent	Absent
Pour la municipalité				
Mr	Nigay	Mr le Maire	x	
Mme	Van Boxstael	Adjointe		x
Pour les représentants de l'école				
Mr	HUET	Parent d'élève élu titulaire	x	
Mme	LAURENS	Parent d'élève élu titulaire	x	
Mme	PIERRE	Parent d'élève élu titulaire		x
Mme	SAN MARTIN	Parent d'élève élu titulaire	x	
Mme	NAKACHE	Parent d'élève élu titulaire	x	
Mr	GERBEAUX	Parent d'élève élu titulaire	x	
Mme	SCHWALBACH	Parent d'élève élu titulaire	x	
Pour l'école				
Mr	BUTEL	Inspecteur de l'éducation nationale		x
Mme	SCHINKLER	Enseignante PS /MS	x	
Mme	LEROY	Enseignante MS/GS	x	
Mme	GERBAULT	Enseignante GS/CP	x	
Mme	LEMAIRE	Enseignante CP/CE1	x	
Mme	ANCIAUX	Enseignante CE2 /CM1	x	
Mme	COSSON	Enseignante CE2 /CM1	x	
Mme	TALLON	Enseignante CM2	x	
Mme	ROUSSEL	Atsem		x
Mme	SIMONINI	Atsem	x	

Procès-verbal établi le novembre 2023

Le président, directeur de l'école,

Nom : Mme Anciaux

Le secrétaire de séance,

Nom : Mme Leroy

TITRE ET DEVELOPEMENT

- heure de début de séance : 18h - heure de fin de séance : Secrétaire de séance : Mme ...Leroy.....

• Présentation des nouveaux membres du conseil d'école

Pour les parents élus titulaires : Mr HUET Benoit, Mme Laurens Virginie, Mme PIERRE Cindy, Mme SAN MARTIN Géraldine, Mme NAKACHE Anaïs, Mr GERBEAUX Maxime, Mme SCHWALBACH Aurélie.

Pour les enseignants : Mme Schinkler, Mme Leroy, Mme Gerbault, Mme Lemaire, Mme Anciaux et Mme Tèrese, Mme Cosson et Mme Tallon.

- **Rappel des attributions du conseil d'école** : le conseil d'école vote le règlement intérieur et établit le projet d'organisation de la semaine scolaire. Il peut donner son avis sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions concernant la vie de l'école. Les questions à rajouter doivent être données 3 jours avant le conseil sinon elles seront traitées au prochain conseil d'école.

Chacun des membres de droit dispose d'une voix en cas de vote. Les parents suppléants peuvent assister aux réunions mais ne peuvent voter qu'en l'absence du parent titulaire : jamais plus de parents votants que de classes dans l'école. C'est le directeur d'école qui préside le Conseil d'école et donc qui mène les débats, distribue la parole, organise le vote si besoin. C'est le directeur qui rédige le procès-verbal (compte-rendu) de la séance, qui le signe et qui le fait contre-signer après accord, par le secrétaire-adjoint qui aura été désigné en début de séance. Le secrétaire adjoint est pour ce soir Mme Leroy.

• Présentation des résultats des élections des parents d'élèves

Cette année, Mme Anciaux remercie Mr Huet qui a aidé à la préparation du matériel de vote ainsi que Mr Huet et Mme San Martin qui étaient présents au dépouillement.

Les élections, cette année, se sont déroulées uniquement par correspondance.

Nombre d'inscrits : 258 ; Nombre de votants : 153 ; Nombre de bulletins blancs ou nuls : 10

Nombre de suffrages exprimés (S) : 143 ; Taux de participation : 59.3%

Résultats : Nombre de sièges à pourvoir (N) : 7 ; Quotient (S/N) : 20.43

• Vote du règlement intérieur de l'école

Lecture du règlement intérieur.

Dans l'école, Mme Cosson est le référent phare. Journée du harcèlement le 7 novembre 2024.

Rajouts mis en couleur dans le règlement cette année.

Les horaires et accueils sont modifiés pour les retardataires. Ouverture du portail à 10h30.

Les collations à base de fruits, légumes et fruits secs seuls sont tolérées à l'école.

Vote du nouveau règlement :

Il est adopté à l'unanimité. Il sera transmis aux parents via l'ENT et un accusé de réception/lecture à signer sera transmis par la pochette de liaison.

• Organisation pédagogique de l'école

PS/MS	MS/GS	GS/CP	CP/CE1	CE2/CM1	CE2/CM1	CM2
14+9	10+14	7+17	6+17	18+6	13+11	25
Mme Schinkler	Mme Leroy	Mme Gerbault	Mme Lemaire	Mme Anciaux et Terese	Mme Cosson	Mme Tallon

Mme Anciaux, la directrice, est déchargée le mardi et un lundi sur 3 cette année.

Une moyenne de 24 élèves par classe.

La municipalité emploie deux atsems : Mme Roussel est rattachée à la classe de Mme Schinkler (PS/MS) et Mme Simonini est rattachée à la classe de Mme Leroy (MS/GS). Mme SIMONINI aide ponctuellement pour les préparations dans la classe de GS/CP.

▪ Présentation du matériel pédagogique utilisé dans les classes :

Au CP, la méthode de lecture est « Taoki » et en maths, c'est « Vivre les maths ».

Au CE1, les manuels utilisés sont « Outils pour les maths » et « Outils pour le français » et un classeur MDI questionner le monde.

Au CE2: manuels utilisés sont « Outils pour les maths » et « Outils pour le français » et en plus cette année deux méthodes fonctionnant avec des parcours différenciés « 1,2,3 parcours maths » et « parcours EDL » afin d'accentuer la différenciation car certains élèves ne savent pas lire. MHM maths.

CM1: En maths : « Nouveaux outils pour les maths » et « Grammaire au jour le jour »

CM2 : En mathématiques, nous utilisons « J'aime les maths » des éditions Belin, "Structurer le vocabulaire" de chez LEA et parfois le manuel Histoire Géographie, Magellan des éditions Hatier est complété en géographie par le classeur de chez MDI et en Anglais la méthode Cup of tea. « Dictées et histoire des arts » cycle 3 chez Retz.

En sciences : Questionner le monde au cycle 2, la mallette pédagogique « matière et énergie » pour toute l'école. En espace et temps : espace / temps au cycle 2 des éditions SED et citadelle pour les CE2 de chez Hatier. En géographie, Histoire et Education Morale et civique pour les CM1 et CM2: la collection Magellan.

▪ Consignes de sécurité à tenir en cas d'alerte Plan Particulier de Mise en Sureté

Une fiche récapitulative sera transmise aux parents concernant les accidents majeurs.

Lecture de la fiche « les bons reflexes en cas d'accidents majeurs en cas d'alerte. »

Durant cette année scolaire, nous devons procéder à trois exercices dont un avant les vacances d'octobre. Nous avons déjà effectué une alerte incendie qui doit être faite dans le premier mois qui suit la rentrée des classes, le point de rassemblement des classes a changé. En effet, 6 classes sortent du côté de la maternelle donc le rassemblement se fait au niveau du chemin et 1 classe sort côté élémentaire donc le rassemblement se fait sur le terrain de pétanque (comme avant). Une alerte PPMS a eu lieu en octobre. Le scénario est donné par l'inspection. Nous devons nous cacher. Tout le monde a pu se cacher rapidement. Une autre alerte incendie sera faite dans l'année ainsi qu'une alerte PPMS confinement.

Un papa est prêt à organiser des séances de premiers secours, M.Gerbault (pompier et secouriste).

▪ La charte de la laïcité

Lecture de la Charte. Une version pour enfants existe et des articles de cette charte seront étudiés dès le CE2.

▪ Bilan des évaluations nationales du CP au CM2.

Les enseignantes ont fait passer les évaluations nationales du CP au CM2 en français et en mathématiques.

Les enseignantes ont saisi les réponses des élèves sur une application sans les corriger.

Les résultats ont été transmis aux parents.

Au CP, les résultats ont été bons. Il y a 13% d'élèves à besoin en mathématiques .

En mathématiques, les compétences à revoir sont :

- quantifier des collections
- placer un nombre sur une ligne graduée

Pour les CE1, il y a 35% d'élèves fragiles en français pour l'item « comprendre des mots lus par l'enseignante » et 18% d'élèves fragiles en lecture à voix haute.

En maths l'item le plus échoué est la résolution de problème.

Pour les CE2, en français les compétences « écrire des mots et la grammaire » sont les moins réussies.

En maths, les difficultés se trouvent dans la résolution de problème et la mémorisation des faits numériques et des procédures.

En CM1, concernant le français : L'exercice le moins réussit est celui de l'accord des noms et adjectifs.

Le taux d'élèves a besoin et fragile est important.

Pour les CM2, les résultats ne sont pas bons.

- **Les activités aquatiques**

Les GS, CP et CE1 iront à la piscine au deuxième trimestre du lundi 16 décembre au 31 mars inclus.

- **Les langues vivantes**

L'anglais est enseigné dans les classes élémentaires à partir du CP. En CP, CE1 et CE2 l'apprentissage est essentiellement oral.

- **Les activités pédagogiques complémentaires (APC)**

Elles peuvent prendre différentes formes : une aide méthodologique, une aide pour pallier aux difficultés scolaires ou des projets (ex : lecture à voix haute des grands aux plus petits, théâtre). Elles ont lieu le soir de 16h30 à 17h30 pour les élèves d'élémentaire. L'enseignante propose à certains élèves en fonction de ses objectifs et les parents peuvent accepter ou refuser que leur enfant y participe. Ils en sont informés par le biais de la pochette de liaison.

Mme Schinkler, Mme Leroy et Mme Tallon ont mis en place un projet autour du SRAV cette année pour les élèves de CM2 de la classe de Mme Tallon.

- **Projet pédagogique mis en place dans l'école**

- Pour l'embellissement de l'école : à voir au printemps, M.le Maire dit avoir des prix sur les plants avec l'opération village fleuri.
- L'école participera à la cérémonie de commémoration du 11 : lecture de noms sur le monument aux morts (CM2), des dessins qui seront exposés dans la salle du Conseil à la mairie (les deux classes de CE2/CM1), fabrication de bleuets distribué le jour de la commémoration (les GS/CP et CP/CE1) et chant de la Marseillaise.
- L'école (de la GS au CM2) participeront à l'opération « Hauts de France Propres » le vendredi 14 mars et continue ce projet dans la cour de récréation, à chaque récréation une classe est en charge de nettoyer la cour de récréation.
- Toutes les classes, de la PS au CM2, ont participé au défi départemental « Marche, cours et sois endurant » du 18 septembre au 20 octobre. Les enfants ont cumulé cette année 2318 km (nb de km parcourus X nb d'élèves)
- Projet danse à l'école pour la classe de CE2/CM1 de Mme Anciaux : ce projet consiste à aller voir un spectacle à la faïencerie de Creil, d'avoir des séances avec une chorégraphe pour créer une danse autour de la nature et des émotions. Ensuite, les élèves présenteront leur danse au théâtre de la Faïencerie devant leurs parents et les parents des autres classes participantes. Ce projet est réalisable grâce à la coopérative et l'aide de Mr le Maire qui prend en charge le bus pour le jour de la répétition et de la représentation.
- -Projet de Mme Gerbault : rencontre avec le club des personnes âgées d'Ercuis, jeux de société un mardi sur 2. Chants de Noël...

- **Modalité des activités physiques quotidiennes**

Sur le temps périscolaire : Le midi, il y a 2 services de cantine. Les élèves qui ne mangent pas sont invités à faire des activités physiques dehors (quand le temps le permet).

A l'école :

En maternelle, les APQ ne sont pas obligatoires mais des randonnées sont désormais régulièrement organisées.

En élémentaire, des jeux de cour ont été ajoutés en plus du foot et du basket : jeux d'adresse, ping-pong, cordes à sauter etc... Il y a un planning pour que toutes les classes aient accès aux différents ateliers.

Une salle de jeux calmes a été ouverte pendant la récréation sous la surveillance d'une enseignante.

- **Bilan de la coopérative scolaire**

Mme Gerbault a repris la coopérative cette année.

2046 euros ont été versés par les familles en septembre. Lors de la fête de l'école, l'école a eu comme bénéfice 617.20 euros (255.20 euros pour la tombola et 362 euros pour les programmes).

Vente de chocolats pour Noël.

▪ La bibliothèque

Mme Hauviller est présente le jeudi matin pour accueillir les classes. Les enseignantes remercient à nouveau cette personne bénévole qui fait preuve de beaucoup de disponibilité, de bienveillance et de professionnalisme. Les classes de la PS au CM2 iront à la bibliothèque.

▪ Point sur les travaux réalisés et à venir

A défaut d'avoir un VPI et un écran numérique, les deux vidéoprojecteurs existants de l'école ont été installés au plafond.

Nous remercions M.le Maire pour l'installation des volets.

M. Le Maire dit que les TBI seront mis au prochain budget ainsi que les jeux pour la cour (le conseil municipal doit décider de l'emplacement).

▪ Les budgets

La municipalité alloue à l'école 50 euros par élève.

Pour les photocopieurs : Les photocopies et l'entretien du HP sont pris en charge à 100% par la mairie soit environ 2350 euros. L'entretien du Canon est pris à 50 % par la mairie et les autres 50% sur le budget alloué à l'école : 532.80 euros. Les photocopies faites sur le Canon non comprises dans le forfait sont payées intégralement avec le budget alloué à l'école soit cette année 0 euros.

Le budget n'a pas encore été utilisé entièrement mais des commandes tant attendues le feront. Il permet d'acheter les fournitures scolaires aux enfants (cahier, classeur ...), de nouveaux manuels mais aussi des jeux (en maternelle).

Finalement, le vidéoprojecteur et le TBI pour les deux nouvelles classes n'ont pas été mis achetés.

▪ Noël

Le chocolat chaud aura lieu comme d'habitude en deux services le vendredi 20 décembre .

Le Père-Noël passera à la salle polyvalente pour la remise des cadeaux. Une grande estrade est prévue.

L'association « La Récré » proposera un spectacle le 13décembre (le matin pour les classes de maternelle et les CP, l'après-midi pour les classes élémentaires).

▪ Les dates des conseils d'école et autres dates importantes

Mardi 4 mars 2025 (17h45) et vendredi 6 juin 2025 à 17h45.

Une estrade est aussi prévue pour le spectacle de chorale le jeudi 3 avril à 17h30 et pour le spectacle de fin d'année le **27 juin 2024 à 18h.**

Spectacle de chorale le 3 avril à 17h30 du CP au Cm2.

▪ Autres questions des parents d'élèves

Aucune question

La séance est levée à 19h41.

